Je parle du plébiscite, monsieur l'Orateur, et le sujet semble pertinent. J'ai donné les résultats d'un plébiscite tenu dans une salle de classe de London. Le point que je désire faire valoir est le suivant. Si le résultat de cette mise aux voix est un indice des sentiments de mes commettants, je suis entièrement justifié à prendre la parole ici et à formuler des observations de ce genre.

M. Grégoire: Non.

M. Winkler: Sûrement.

M. Caouette: Pourquoi ne pas voter sur l'amendement?

M. Millar: Pourquoi n'allez-vous pas régler la question en dehors de la Chambre, cela me permettrait de poursuivre mon discours.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais au représentant de s'adresser à la présidence, qui suit ses observations fort attentivement.

M. Millar: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Vous avez entièrement raison. D'autres députés devraient faire de même, plutôt que de s'adresser directement à moi. Après le plébiscite, j'ai fourni aux écoliers l'occasion de poser des questions et je leur ai répondu de mon mieux et de façon apolitique.

Des voix: Oh, oh!

M. Millar: Ma foi, j'ai du moins été assez franc pour dire aux élèves que le prochain député qui leur parlerait pourrait être d'une opinion politique autre que la mienne. Pour en revenir aux questions, il y a une question à laquelle je n'ai pu répondre. Un jeune garçon d'environ 10 ans s'est levé et a dit: «M. Millar, pourquoi la population du Canada n'a-t-elle pas l'occasion de voter à propos du nouveau drapeau?» J'aurais dû lui proposer de poser cette question au premier ministre du pays.

Le gouvernement actuel a tenté de justifier la présentation de cette question litigieuse en prétendant que cela unirait le Canada. Je pense que si la division qui existe à la Chambre et la controverse actuelle sont des indices de la division qui existe au Canada, le premier ministre du Canada a rendu le plus mauvais service possible et la seule façon de remédier à cette situation est de retirer cette question de la Chambre des communes.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je m'interroge sur le modèle du drapeau. Je mets en doute la sincérité du chef du gouvernement. Où est le premier ministre, qui a déclaré publiquement: «J'appuie le drapeau trifolié et son adoption ou son rejet décidera du sort de mon gouvernement.»

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Millar: Où sont ces quelques députés du parti ministériel qui ont pris le temps de la Chambre pour tenter d'expliquer que ce modèle avait une signification historique et qu'il était le seul acceptable dans la situation actuelle? Où sont-ils aujourd'hui? Où sont ces députés du parti ministériel qui ont aveuglément appuyé le gouvernement et refusé de justifier leur attitude à la Chambre des communes? Sont-ce les mêmes qui ne cessent de réclamer le vote et qui sont prêts à voter aveuglément?

Des voix: Le vote!

M. Millar: Monsieur l'Orateur, je le répète, je m'interroge sur le modèle de ce drapeau.

M. Grégoire: Suffit!

M. Millar: Afin de justifier mon attitude, je désirerais inscrire une lettre au compte rendu. Je crois que tous les députés devraient écouter ceci—surtout les députés de langue française qui s'acharnent à m'interrompre. Cette lettre a été écrite par lord Elgin, à Québec, en septembre 1847.

Des voix: Oh! Oh!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Cette lettre concerne-t-elle l'amendement que nous étudions?

M. Millar: Si elle ne le concerne pas, je consens à ce qu'elle soit retranchée du compte rendu. Elle a été écrite à Québec, le 27 septembre 1847, et signée par lord Elgin.

(Texte)

M. Plourde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Il y a toujours un bout pour nous lire des lettres de 1845 ou de 1847! Pensez-vous que l'honorable député de Middlesex-Est (M. Millar) se conforme au Règlement? Nous, du Ralliement créditiste, de même que certains membres d'autres partis, avons les deux pieds sur terre. On demande pourquoi les conservateurs font de l'obstruction; c'est justement parce qu'ils sont partis dans les airs, ils sont «balky». Nous nous opposons expressément à la lecture de cette lettre et nous demandons que l'honorable député soit rappelé à l'ordre.

M. l'Orafeur suppléant: A l'ordre! Je vois que l'honorable député de Québec-Ouest partage l'inquiétude de la présidence quant à savoir si cette lettre est pertinente ou non au débat. Par ailleurs, il est assez difficile de rendre une décision avant que la lettre ait été lue, au moins en partie.